

Procédure de réinscription 2024-2025

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes pour vous réinscrire en **formation initiale** :

A noter que tous les étudiants dans les situations suivantes doivent effectuer leur réinscription en ligne :

- Les étudiants en passage en année supérieure ou en redoublement
- Les étudiants qui partent en ERASMUS OUT
- Les étudiants en césure
- Les étudiants en master ou licence qui doivent effectuer leur stage ou passer leur CLES en 2024-2025
- Les étudiants du double cursus qui ont été admis depuis 2020, cette année vous effectuerez une inscription principale à l'Ensa-Marseille avec paiement des droits et une inscription secondaire à Polytech gratuite.

• Dossier de préinscription à compléter avant le 19 août : étapes 1 et 2

• Finalisation de l'inscription dates prévisionnelles du 20 au 23 août : étapes 3 et 4

1 – Connexion à votre espace personnel étudiant :

Vous connecter à votre espace personnel taiga :

<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php?ce=mrs>

Changez l'année universitaire en bas à gauche de la page d'accueil pour vous positionner sur 2024-2025.

En cas d'oubli du mot de passe, générer un mot de passe en cliquant sur « **envoi de mot de passe** » - dans le mail reçu sur votre boîte personnelle, valider le mot de passe en cliquant sur « **→ changer le mot de passe** »

2 – Dépôt des documents (avant le 19 août 2024)

Lorsque vous serez connecté(e), merci de déposer dans taiga les éléments suivants au format PDF (dans l'espace « Personnel » et « Fichiers personnels ») :

- Attestation CVEC 2024-2025 à obtenir auprès du CROUS <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Attestation de responsabilité civile ou attestation scolaire ou extrascolaire pour l'année universitaire 2024-2025 à obtenir auprès d'un organisme d'assurance
- Notification de demande de BOURSE 2024-2025 (si vous êtes boursier)
- Papiers d'identité en cours de validité
- Titre de séjour et/ou VISA D étudiant (pour les étrangers hors EU)

N'oubliez pas de vérifier et de mettre à jour vos « données personnelles » disponibles dans taiga (adresse postale, numéro de téléphone, représentant légal, etc...) surtout si ces dernières ont changé ou ne sont pas renseignées.

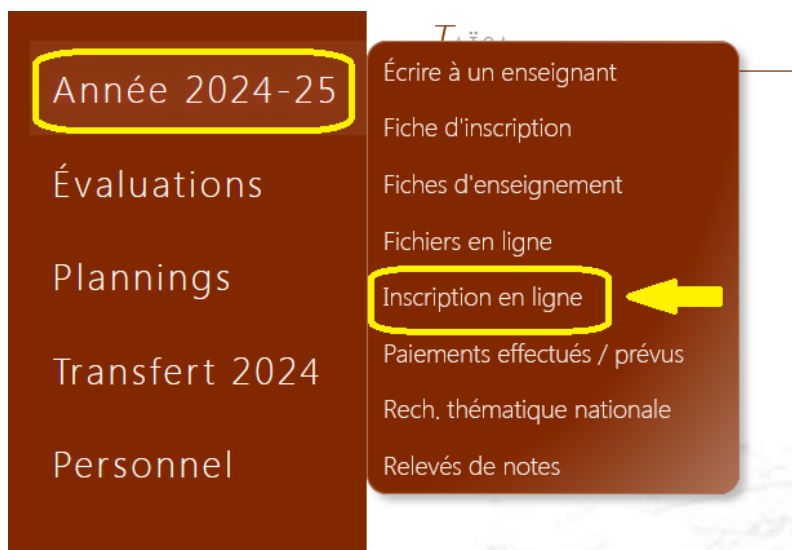
3 – Inscription définitive en ligne pour tous les étudiants : dates prévisionnelles du 20 au 23 août 2024

Sur votre espace taiga, procédez à l'inscription en ligne pour l'année 2024-2025 :

- Cliquez sur « Année 2024-2025 » puis « Inscription en ligne »
- Saisir votre numéro d'attestation CVEC
- Sélectionnez votre cycle d'inscription puis votre année d'inscription
- Indiquez si vous êtes boursiers (Les étudiants ayant déposé une demande de dossier social étudiant auprès du CROUS dans le but d'obtenir une bourse, devront se déclarer « boursier » lors de l'inscription en ligne afin d'être exonéré des droits d'inscription.)
- Vérifiez que le montant proposé correspond à votre situation (les montants des droits d'inscription seront connus ultérieurement : ?€ année de licence / ?€ année de master / 0€ étudiants boursiers / droits de césure ou droits au semestre /si pb contactez aurelie.simond@marseille.archi.fr)

- Validez le montant affiché et indiquez si vous souhaitez payer en 1 ou 3 fois (en cas d'un paiement en 3 fois, un échéancier de prélèvement automatique vous sera proposé avant d'effectuer votre 1er paiement en ligne par CB)

Votre dossier administratif sera contrôlé dans les semaines à venir. A compter de la finalisation de votre inscription Si tout est ok, un certificat de scolarité sera disponible depuis votre espace personnel taiga dans « Année 2024-2025 ».



4 – Signatures des chartes (dates prévisionnelles : entre le 20 et 23 août)

Fin août, vous devrez signer électroniquement sur taiga des documents qui vous seront proposés automatiquement sur la page d'accueil de taiga dès lors qu'ils seront disponibles :

- Règlement intérieur
- Règlement des études
- Charte de non plagiat
- Droits d'image (choix oui/non)
- Droits d'auteur (choix oui/non)

Attention ! Le bureau des inscriptions administratives sera fermé du 09 juillet au 18 août 2024 inclus.

Pour toutes questions concernant votre inscription administrative, vous pouvez contacter :

aurelie.simond@marseille.archi.fr